

# l'écho de nos villages

NUMÉRO 27  
1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2008

MERCUS • GARRABET • AMPLAING • JARNAT • GROQUIÉ



"Liberté, Egalité, Fraternité" (Sculpture : Polska)

## sommaire

### DOSSIER :

**LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE**

**VIE LOCALE - VIE ASSOCIATIVE**

**VIE SCOLAIRE - DÉLIBÉRATIONS DU C.M.**

**ÉTAT CIVIL**



GARRABET • AMPLAING • JARNAT • GROQUIÉ

## édito

*Les membres de la liste «Ensemble pour l'avenir de nos villages» se joignent à moi pour remercier les électrices et les électeurs de la confiance qu'ils nous ont accordée le 9 mars dernier.*

*Cette élection a montré votre volonté d'aller de l'avant dans un contexte politique difficile.*

*En effet, la forte participation (+ de 80 % de votants) prouve votre attachement au bon fonctionnement de notre commune et aussi votre reconnaissance du travail accompli par l'équipe municipale sortante.*

*De plus elle est une motivation supplémentaire pour les nouveaux élus engagés dans un mandat qui sera mené dans la lignée des sept années écoulées, au service de tous les administrés afin que nos villages se développent tout en gardant leur âme.*

*Cette ambition pour notre commune sera l'affaire de tous dans les années qui viennent.*

*Aussi mon équipe et moi-même souhaitons œuvrer sans esprit partisan avec toutes les bonnes volontés car nous sommes des élus au service de tous les habitants.*

José LORENZO

# Dossier : les compétences de la commune

Elle représente l'Etat pour certaines formalités administratives,  
Elle gère son urbanisme,  
Elle fournit les services publics de proximité,  
Elle intervient dans les politiques de logement et d'aide sociale,  
Elle soutient l'économie locale  
Elle soutient la vie associative, sociale, sportive et culturelle

## 1 - LA REPRÉSENTATION DE L'ETAT

- **Etat-civil et autres formalités** : les mairies sont chargées d'enregistrer ces renseignements sous forme d'actes officiels tels les actes de naissance, de mariage et de décès. La mairie délivre également les livrets de famille, les certificats de concubinage, les extraits d'acte de naissance, prépare les demandes de CNI, passeports, .....
- **Recensement de la population** tous les 5 ans par les agents recenseurs rémunérés par la mairie.
- **Les élections** : la mairie doit organiser les élections politiques et les référendums sur le territoire de la commune (élections municipales, cantonales, régionales, législatives, présidentielles, européennes et référendums), pour ce faire la mairie est responsable de l'inscription des électeurs sur les listes électorales, de l'envoi de la carte d'électeur, de la mise en place des bureaux de vote et du dépouillement des bulletins de vote et proclamation des résultats.
- **Le service national** : chaque français âgé de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser à la mairie pour le Service National. Il sera ensuite convoqué par l'armée, avant d'avoir 18 ans, pour une « journée d'appel de préparation à la défense ».

## 2- L'URBANISME

La commune contrôle son urbanisme, c'est-à-dire qu'elle a son « mot à dire » dans tout acte de construction ou d'aménagement.

Parmi les documents d'urbanisme, le plus important est appelé Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la commune s'est dotée en 2006.

Le PLU est constitué de cartes qui divisent le territoire communal en différentes zones dont l'usage est défini (zones naturelles, agricoles, d'habitat, industrielles, commerciales, loisirs...) et d'un règlement qui s'applique à chaque zone.

La commune aménage son territoire en s'impliquant dans des opérations d'aménagement comme l'implantation de zones artisanales, industrielles, la construction de logements ou de bureaux...

La commune est propriétaire de biens du :

- **Domaine public** : rues, chemins, places, jardins, hôtel de ville... qui ne peuvent être vendus car ils sont « inaliénables ».
- **Domaine privé** : non affecté à l'usage du public tel terrains, immeubles qui peuvent alors être vendus ou loués.

## 3 - LES SERVICES PUBLICS

- **Viaibilisation du territoire** - Pour apporter un confort de vie aux habitants la commune doit viaibiliser son territoire en mettant en place les infrastructures appropriées : les rues, les trottoirs, les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité...et en assurant les services complémentaires à ces infrastructures : entretien de la voirie, ramassage des déchets, l'éclairage public, traitement des eaux usées... (services qui peuvent être gérés par la mairie ou délégués à des établissements indépendants).
- **Sécurité et santé des habitants** - Dans ce domaine la commune agit avec l'Etat et le Département au niveau de l'ordre public, de la circulation automobile et de la lutte contre l'incendie. Le Maire peut réglementer certaines situations gênantes ou dangereuses au moyen d'arrêtés municipaux (interdiction de feux pendant l'été, autorisation de foires et marchés, horaires des bars et restaurants, interdiction de stationnement...). Création d'une police municipale : dans les petites communes ce rôle est tenu par le garde-champêtre qui agit en complément des forces de police de l'Etat.
- **Circulation automobile** - La commune organise de manière cohérente et en toute sécurité les déplacements urbains des automobilistes, piétons et cyclistes par l'aménagement des rues avec les éclairages, les panneaux de signalisation, l'aménagement de parkings, la limitation de vitesse dans des zones dangereuses...
- **Hygiène publique** - La commune veille à la sécurité sanitaire (prévention des maladies et épidémies) à la qualité de l'eau distribuée, à la protection de l'environnement...
- **La lutte contre l'incendie** - Les pompiers interviennent en cas d'incendie et autres risques naturels ou non comme les inondations, les explosions... Les pompiers

sont organisés à l'échelle du Département (service départemental d'incendie et de secours -SDIS) et la mairie participe à leur financement en versant une cotisation annuelle.

- **L'éducation des enfants** - Le rôle de la mairie s'exerce au niveau de l'enseignement primaire public (classes maternelles et élémentaires). La mairie est propriétaire des terrains et bâtiments qu'elle construit et entretient. Elle assure également les frais de fonctionnement de l'école par la prise en charge des frais de chauffage, électricité, personnel communal (ATSEM) et équipe les écoles en matériel (mobilier) et fournitures scolaires. Les communes peuvent offrir des services supplémentaires, non obligatoires tels les cantines scolaires, les centres aérés, le financement d'enseignements complémentaires comme la musique, et les crèches municipales pour accueillir les tout petits.
- **Les transports** - La commune peut décider de mettre en place des transports collectifs notamment en zone rurale, tels le TAD créé par la communauté de communes du canton de Tarascon à l'initiative de la commune de Mercus.
- **Les cimetières** - La commune est propriétaire des cimetières dont elle doit entretenir les murs et les allées, elle vend les concessions aux habitants, elle est responsable de la police des sépultures et doit prendre en charge les enterrements des « sans famille ».

## 4- LE LOGEMENT ET L'AIDE SOCIALE

- **Le logement** - La commune soutient et complète l'action du Département et de l'Etat en matière de logement et d'aide sociale. Si l'Etat est le principal acteur de la politique du logement (aides financières, programmes HLM, quotas de logements sociaux) la commune peut orienter la politique du logement sur son territoire (création des zones d'habitation dans le PLU, opérations d'aménagement, amélioration du parc existant, reconstruction, construction de logements sociaux...)
- **L'aide sociale** - C'est principalement une compétence du département et de l'Etat mais la commune intervient de manière complémentaire. L'aide sociale obligatoire : le CCAS (création obligatoire) peut apporter son aide dans la préparation des dossiers de demande d'aide sociale et servir de relais vers les organismes nationaux ou départementaux. La commune verse annuellement une participation financière au Département. L'aide sociale facultative de la mairie porte sur les services aux enfants (crèche, cantine), aux personnes âgées et aux personnes en difficultés.

## 5 - L'ÉCONOMIE LOCALE

- **Un meilleur environnement** - Pour inciter les entreprises à s'installer sur son territoire une commune peut :
  - améliorer les communications vers les infrastructures nationales de proximité (voies ferrées, autoroutes, aéroport),
  - aménager une zone industrielle, artisanale,
  - améliorer son cadre de vie pour une meilleure attractivité à l'installation de nouveaux ménages.
- **Des avantages financiers pour les nouveaux projets d'entreprise** :
  - vente de terrains ou bâtiments à prix bas ou modérés,
  - exonération partielle ou totale de taxe professionnelle (TP) sous conditions,
  - soutien financier éventuel de projet en complément des aides de l'Etat ou de la Région.
- La commune de par ses diverses activités joue localement un rôle économique important :
  - elle passe de nombreux marchés publics de fournitures,
  - en tant que maître d'ouvrage elle est un client d'importance dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

## 6 - L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE

- **Promouvoir les activités sportives** - Création et entretien de stade, gymnase, terrains de sports (tennis, boules, basket...) - Soutien financier des associations locales et clubs sportifs.
- **Promouvoir les activités socio-culturelles** - Installation d'une bibliothèque municipale - Création de locaux d'accueil (personnes âgées, jeunes...) - Soutien financier et prêt de matériel municipal aux associations et manifestations culturelles
- **Organiser les lieux de rencontres** - Aménagement des espaces publics tels les espaces jeux d'enfants, parcs publics - Embellissement, fleurissement et éclairage public des villages - Rénovation des centres des villages.



## PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Maire :** José Lorenzo

1er adjoint : Patricia Testa

2ème adjoint : Manuel Alcaine

3ème adjoint : Roselyne Riu

Conseillers municipaux délégués: Jean-François Fonquergne, Michel Maury.

Conseillers municipaux : Mmes Florence Denjean, Nathalie Dumas, MM. Michel Amiel, Jérôme Cots, Didier Dupuy, Germain Florès, Jacques Sicre, Eric Tortia.

## MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

### • CCAS :

président : J Lorenzo

membres titulaires : Mmes F. Denjean,

N. Dumas, R. Riu, P. Testa et

M. M. Maury.

### • Vie scolaire et communication :

président : J Lorenzo

vice-présidente : P Testa

Membres titulaires : Mmes F. Denjean,

N. Dumas, R. Riu, et MM. J. Cots,

M. Maury et J. Sicre.

### • Travaux – sécurité – urbanisme :

président : J Lorenzo

vice-président : M. Alcaine

membres titulaires : J. Cots, D. Dupuy,

G. Florès, JF. Fonquergne, M. Maury,

J. Sicre.

### • Social-sports-loisirs-culture :

président : J Lorenzo

vice-présidente : R. Riu

membres titulaires : Mmes F. Denjean,

N. Dumas, P. Testa et MM. M. Amiel,

M. Maury et E. Tortia.

### • Finances :

président : J Lorenzo

membres titulaires : P Testa et

MM. M. Alcaine, J. Cots, G. Florès,

JF Fonquergne, M. Maury et J. Sicre.

### • Commission appel d'offres (CAO) :

président : J. Lorenzo

membres titulaires : Mme R. Riu,

MM. M. Alcaine, G. Florès,

JF Fonquergne, M. Maury et J. Sicre.

### • Association foncière pastorale

(AFP) :

président : J. Lorenzo

membre titulaire : Mme F. Denjean.

## DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES INSTANCES

### • SDCEA (collectivités électrifiées) :

délégué titulaire : M. Alcaine

délégué suppléant : F. Denjean.

### • SMECTOM (ordures ménagères) :

délégués titulaires : M. Maury et

E. Tortia.

### • Communauté de communes :

délégués titulaires : J. Lorenzo,

M. Alcaine et J. Cots

délégués suppléants : M. Amiel,

E. Tortia et J. Sicre (Jérôme Cots a été

élu 2<sup>ème</sup> vice-président).

### • SMDEA (eau/assainissement) :

délégués titulaires : J. Lorenzo

et D. Dupuy.

### • SIEMACOF (pâturage et forêt) :

délégué titulaire : JF Fonquergne.

### • SMMPPHS (médecine du travail) :

délégués titulaires : Mmes F. Denjean et

N. Dumas.

### • Régie électrique de Mercus :

délégués titulaires : M. Alcaine,

M. Amiel, G. Florès, JF Fonquergne,

M. Maury

délégués suppléants : R. Bonnet,

J. Cabibel, R. Dacosta et A. Moreno.

### • Régie de Tarascon :

délégués titulaires : J. Lorenzo,

M Alcaine.

### • AGEDI :

délégué titulaire : J. Lorenzo

délégué suppléant : P. Testa.

### • Questions de défense :

délégué titulaire : F. Denjean.



## ELECTION MUNICIPALE

Démission de Mme E. Graves :

Suite à l'élection de Mme Eliane GRAVES en qualité de conseiller municipal le 9 mars 2008, Mme RAVON-AMIEL Claudine et M. AMIEL Alban, électeurs dans la commune, ont présenté une requête auprès de M. le Préfet de l'Ariège et du Tribunal Administratif de Toulouse en vue de l'invalidation de cette élection.

Le Préfet a constaté l'inéligibilité de Mme GRAVES et demandé sa démission conformément à l'article L 231 du code électoral qui prévoit l'inéligibilité des directeurs et chefs de bureau des préfectures, ainsi que des départements et des régions.

Le 17 mars 2008 Mme GRAVES a remis sa démission au Maire et transmis copie au Préfet de l'Ariège.

## LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

(CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ARTICLES L.2123-23 ET L.2123-24)

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008

Population municipale	Maires		Adjoints	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant approximatif en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant approximatif en euros)
< 500	17	636,01	6,6	246,92
500 à 999	31	1 159,79	8,25	308,65
1 000 à 3 499	43	1 608,74	16,5	617,31
3 500 à 9 999	55	2 057,69	22	823,08
10 000 à 19 999	65	2 431,82	27,5	1 028,85
20 000 à 49 999	90	3 367,13	33	1 234,62
50 000 à 99 999	110	4 115,39	44	1 646,15
100 000 à 200 000	145	5 424,83	66	2 469,23
> 200 000	145	5 424,83	72,5	2 712,41
Paris, Marseille, Lyon	145	5 424,83	72,5	2 712,41

Le maire a souhaité une organisation fonctionnelle basée sur la nomination de 3 adjoints et 2 conseillers municipaux délégués. Cependant la dépense afférente aux indemnités des élus ne sera pas augmentée puisque le montant des prestations perçues par le maire et les adjoints sera diminuée. La somme correspondante à cette diminution sera versée au 2 conseillers municipaux délégués.

Indemnités mensuelles brutes fixées par délibération du conseil municipal du 21 mars 2008 pour le nouveau mandat électoral

	2007	2008
Maire	1 608,74 €	1 440,38 €
Adjoints	(617,31€X 3) = 1 851,93 €	(538,74€X 3) = 1 616,22 €
Délégués	0	(202,02€X 2) = 404,04 €
Total	3 460,67 €	3 460,64 €



## Au pays des élections

*l'élection en démocratie c'est l'Homme libre de ses idées, libre de ses pensées,*

*l'élection c'est l'Homme Ordinaire appartenant à une même communauté de vie qui se met au service des siens et pour ce faire affronte le résultat des urnes,*

*l'élection c'est l'Homme Ordinaire, l'autre, celui qui recueille, traque et propage à l'envie l'information, le scoop (comme on dit maintenant) à l'abri derrière ses basses certitudes et la légèreté de sa mémoire,*

*l'élection c'est l'Homme Ordinaire qui voudrait la reconnaissance et la confiance de sa communauté mais n'ose pas affronter le verdict populaire électoral,*

*l'élection c'est l'Honnête Homme qui gagne (ou conserve) la confiance des siens et se met au travail au service de tous,*

*l'Honnête Homme ce peut être chacun de nous qui à son heure pourra œuvrer pour ses concitoyens et peut déjà se préparer pour les prochaines élections,*

*l'élection est un acte républicain fondamental, garant de notre liberté de pensée. Il ne saurait être sali, galvaudé ou tourné en dérision.*



COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962

## INFOS MAIRIE

**Horaires d'ouverture :** Lundi au vendredi de 9 h à 12 et de 14 h à 17 h - Samedi matin de 9 h à 12 h.

**Tél mairie :** 05 34 09 86 10

**Fax :** 05 34 09 86 19

**Permanence de M. le Maire** sur rendez-vous : mardi et vendredi

### Personnel communal

- Personnel administratif : Mmes Martine Baby et Ingrid Builles
- Garde-champêtre : Thierry Guedeau
- Personnel technique : MM. Jean-Marc Tartié, Dominique Cassé, Mohamed Chouarfa, Angel Garroz, Mickael Flores, Mmes Ginette Belbèze et Rose Seingrist
- Personnel des écoles (ATSEM) : Mmes Juliette Joly et Magali Rebollo,
- Personnel occasionnel : M. François Canal.

### Prestations :

- Photocopies : format A4 : 0,20 € - format A3 : 0,40 € (prix doublés pour les recto-verso).
- Locations ou prêt des salles municipales (RDC de la mairie, salle polyvalente, foyers communaux d'Amplaing, Garrabet et Croquié), sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile et versement d'une caution. Les tarifs seront communiqués ultérieurement.
- Bibliothèque municipale (place de l'ancienne gare) : accès gratuit, ouverte tous les vendredis après-midi de 16 à 19 h.

**Déchets ménagers :** collecte par le Smeptom du Plantaurel

- Ordures ménagères le : vendredi à Amplaing et le jeudi à Mercus et Garrabet
- Tri électif (sacs jaunes disponibles en mairie) : le mardi (sacs à déposer près des containers OM le lundi soir exclusivement)
- Containers de récupération du verre et du papier dans les villages

**Déchets verts :** collecte des déchets (conditionnés en fagots ou en sacs) par les agents communaux les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois

**Autres déchets :** décharge intercommunale du canton de Tarascon à Arignac, zone de la Bernière.

## Les travaux dans la commune



LA CRÈCHE



LA MAISON DE LA CHASSE

LA GARE



## Travaux divers



HÉBERGEMENT TOURISTIQUE : RÉSIDENCE ARIÈGE AZIMUTH DE M. ÉRIC WEYDERT À GARRABET, POSE DU TOIT DU CLUB HOUSE



HAUT DÉBIT : LE CONSEIL GÉNÉRAL FINANCE L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES ET LEUR OUVRE LES PORTES DE L'ARIÈGE DU FUTUR



# VIE ASSOCIATIVE

## TOURNOI DE TENNIS «ROGER VALETTE»

Une fréquentation record pour les participants au nombre de 135 toutes catégories confondues et plus de mille spectateurs ont donné une dimension toute particulière à ce tournoi 2008 qui a profité d'une météo très clémente.

Un « staff » de qualité a veillé à l'organisation matérielle du tournoi qui a été clôturé par une magnifique cérémonie de remise des prix suivie d'un buffet festif qui a fait oublier les efforts fournis pendant la semaine.

Félicitations à tous, joueurs, organisateurs, arbitres et à l'année prochaine.



## OMELETTES PASCALES

Malgré une météo très maussade le secteur associatif n'a pas baissé les bras. Les Amis du Serbel et l'E.O.M.(foot) ont sacrifié à la tradition et se sont réchauffés autour de grillades et d'une chaleur plus virtuelle celle de l'amitié.



## LES AMIS DU SERBEL :

Fin janvier : week-end en Espagne pour la célèbre Calçotada de Valls et visite des lieux de mémoire du village de Corbera d'Ebre entièrement détruit pendant la guerre civile d'Espagne, le site ayant été laissé en l'état, enrichi d'un musée dédié à la mémoire des disparus et le village reconstruit tout à côté de l'ancien.



Une soirée exceptionnelle de chants basques le 16 février en l'église de Mercus avec le ténor Jean-Baptiste Aroztegui, suivi d'un sympathique pot de l'amitié agrémenté de nombreuses pâtisseries.



# LA VIE SCOLAIRE

## ELECTIONS MUNICIPALES

Les élèves de l'école d'Amplaing et Mme Valéro ont rencontré le Maire.

Cette année 2008 a été marquée par les élections municipales des 9 et 16 mars, évènement important dans la vie de tout citoyen. Pour mieux comprendre le fonctionnement de ces élections et d'une municipalité, nous avons demandé au maire de nous accueillir à la mairie de notre commune.

Nous avons ainsi appris qu'on ne votait pas pour le maire mais pour une liste de 15 personnes. Il faut un certain nombre de voix pour être élus dès le premier tour.

Une municipalité est formée du maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Le conseil municipal prend des décisions que le maire fait appliquer. Il représente l'État, il est aidé par son équipe mais il décide parfois seul... Le meilleur moment pour notre maire ce sont les mariages.

Les prochaines élections auront lieu en 2014.

En souvenir de notre passage, monsieur Lorenzo nous a offert une plaquette pour mieux comprendre le fonctionnement de la commune. Nous avons été contents de notre visite et pour certains c'était la première fois qu'ils découvraient la salle du conseil.



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 12 FÉVRIER 2008 :

- présentation et vote du compte administratif de la commune, avec affectation des résultats de fonctionnement de 351 654 € sur l'investissement,
- présentation et vote du compte de gestion du Trésor public,
- présentation et vote du compte administratif de la régie électrique,
- présentation et adoption du devis des travaux d'éclairage de la rue du château à Mercus, d'un montant de 9 230 € HT dont le financement sera assuré par les fonds propres de la commune en 2008,
- renouvellement de la convention fourrière annuelle avec la SPA de Mirepoix pour un montant de 693,45 €
- maison de la chasse : lot carrelage à rajouter au marché initial des travaux pour un montant de 22 095,85 € travaux à réaliser par l'entreprise ABTP,
- SMDEA : signature d'une convention d'entretien du réseau incendie communal avec la 1ère année un audit de situation et contrôle des installations (100 € HT le poteau) et les années suivantes contrôle des installations (50 € HT le poteau),
- SDCEA : participation à l'emprunt du programme d'extension des réseaux électriques 2007,
- rénovation de la gare : avenant au marché de l'espace senior/junior pour travaux supplémentaires d'un montant de 37 011 € HT portant le montant du marché à 67 279,12 € HT,
- crèche : adoption du montant du loyer et du prix des repas,
- DGE 2008 : demande de subvention pour l'aménagement de la traverse d'Amplaing - 2ème tranche,
- transport scolaire : information sur la vente de l'activité transport Ensales à la société Véolia qui maintient la prestation prévue par la convention signée et valide jusqu'au 31 août 2009,
- CLAE/CLSH : renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux,
- CLAE/CLSH : prix des repas fixé à 2,10 € pour les enfants et 4,00 € pour les adultes.

### 14 MARS 2008 :

- élection du maire : José Lorenzo élu à la majorité absolue,
- Adjoints :
  - 1<sup>er</sup> adjoint : Patricia Testa élue à la majorité absolue,
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : Manuel Alcaine élu à la majorité absolue,
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : Roselyne Riu élue à la majorité absolue,
- M. le maire informe le conseil municipal de la requête présentée par Mme Ravon-Amiel Claudine et M. Amiel Alban au Préfet de l'Ariège en vue de l'invalidation de l'élection de Mme Eliane Graves.

### 21 MARS 2008 :

- délégations de certaines attributions du conseil municipal au maire pour la durée du mandat,
- délégation du maire aux adjoints et conseillers municipaux délégués : 1<sup>er</sup> adjoint affaires générales, vie scolaire et communication - 2<sup>ème</sup> adjoint affaires générales, travaux et environnement - 3<sup>ème</sup> adjoint affaires générales, sports loisirs culture et crèche - CMD à la gestion des salles communales et restauration scolaire - CMD à l'agriculture et la forêt.
- indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués (CMD) voir tableau rubrique indemnités des élus,
- désignation des délégués aux différentes commissions (voir rubrique vie locale),
- régularisation de voirie pour création voie de desserte de 2 parcelles à Amplaing avec cession gratuite de M. Espy, et agrandissement voie communale à Amplaing avec cession gratuite de M. Escande,
- indemnités de conseil et préparation budgétaire pour le percepteur receveur de la commune,
- vote des 3 taxes fiscales sans modification du taux précédent :
  - taxe d'habitation : 6,36 %
  - taxe foncière bâti : 20,12 %
  - taxe foncière non bâti : 81,15 %
- admission en non-valeur de recouvrement de loyers de l'année 2001 impayés par une personne ayant quitté la commune sans laisser d'adresse,
- travaux à l'ancienne gare espace senior/junior : modification de l'aménagement de la cuisine, avenant au lot menuiserie,
- acquisition de terrains : suite à proposition de cession de terres agricoles par la SAFER, achat de 10 ha 14 a 95 ca au prix forfaitaire de 8 566 € frais compris pour inclusion dans le périmètre de l'AFP de Mercus,
- transport collectif Amplaing-Foix : une étude est en cours au Conseil Général,
- équipement en matériel et mobilier de la crèche pour lequel des demandes de subvention vont être déposées auprès de la CAF et du Conseil Général.

## ETAT CIVIL

### • NAISSANCES •

18 janvier 2008 :

Rania EL HMOUZI

13 avril 2008 :

Paul, Antoine, Fabrice MONLONG

15 avril 2008 :

Louison LEBAS de LACOUR

17 avril 2008 :

Lana Cloé DESENZANI

### • DÉCÈS •

20 février 2008 :

Christiane CANAL née CANAL

11 mars 2008 :

Yvonne GOBILLOT née SOROLLA

22 Mars 2008 :

Odetta COMTE née ESTEBE

24 mars 2008 : Antonio LOPEZ-RIERA

Directeur de la publication : José LORENZO  
Rédaction : Eliane GRAVES  
Photos : Mairie de Mercus  
Maquette, impression :  
IPS IMPRIMERIE, 09000 St-Jean de Verges.